

Fiche réalisée par l'ALE Lyon Agglo
Mise à jour RL: 28/01/16

DORéMI, *Dispositif Opérationnel de Rénovation de Maison Individuelle*, est un programme qui s'inscrit dans le cadre de la plateforme **Ecoréno'v** de la Métropole de Lyon.

L'objectif est double : proposer aux propriétaires de maisons individuelles une rénovation énergétique globale et performante, et proposer aux entreprises du bâtiment de se former au travail en groupement.

➔ Les critères de sélection

Vous êtes un particulier et votre maison nécessite d'être rénovée thermiquement dans sa globalité ? Le programme DORéMI est peut-être fait pour vous.

Le programme s'adresse aux maisons suivantes :

- Maisons « individuelles » (seules ou mitoyennes),
- en résidences principales,
- situées dans l'une des 59 communes de la Métropole de Lyon,
- prioritairement construites avant 1975,
- peu ou pas rénovées thermiquement,
- habitables,
- qui ne sont ni des granges, des monuments historiques, ou qui comportent trop de contraintes pour que la rénovation puisse attendre un équilibre économique



➔ Quel est l'intérêt de passer par DORéMI?

- Faire réaliser ses travaux par un groupement d'entreprises motivées, encadrées par un formateur expert et avec interlocuteur unique qui répond à votre besoin
- La haute qualité énergétique est visée, permettant de réaliser des travaux « une bonne fois pour toutes »
- Une offre de travaux à un prix maîtrisé, de par l'optimisation et la coordination des entreprises
- Se faire accompagner pour solliciter un maximum d'aides financières

A noter, si vous passez par DORéMI pour la rénovation de votre bien, vous bénéficiez de la subvention Ecoréno'v de niveau « exemplaire » de 3500€ de la Métropole de Lyon, sans avoir besoin de réaliser un calcul thermique.

➔ Exigences techniques

Dans le cadre de DORéMI, les travaux sont réalisés de manière globale (les travaux par étape sont donc exclus du dispositif), par des solutions techniques de références, développées par le bureau d'études Enertech. Celles-ci sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

N° Solution	Isolation Int/Ext	Etanchéité à l'air n_{50} (vol/h)	Résistances additionnelles (W/m ² .K)			Uw (W/m ² .K)	Ventilation
			Murs	Plancher bas	Toiture	Menuiseries	
1	Int	3,0	6,0	4,5	10	1,1	Double flux
2	Int	3,0	4,5	4,5	10	0,8	Double flux
3	Int	1,0	4,5	4,5	10	1,7	Double flux
4	Int	1,0	4,5	2,5	7,5	1,1	Double flux
5	Ext	3,0	4,5	4,5	7,5	1,7	Double flux
6	Ext	3,0	4,5	2,5	7,5	1,1	Double flux
7	Ext	3,0	6,0	4,5	10	0,8	Hygro
8	Ext	1,0	4,5	2,5	7,5	1,7	Double flux
9	Ext	1,0	2,8	2,5	7,5	1,1	Double flux
10	Ext	1,0	4,5	2,5	7,5	0,8	Hygro

Ainsi, l'une de ces 10 solutions devra être mise en œuvre. Les critères sont plus exigeants que pour les aides financières comme le crédit d'impôt ou l'éco-prêt à taux zéro.

En outre on notera que l'étanchéité à l'air, la ventilation et l'isolation des planchers bas sont des points à traiter dans DORéMI.

➔ Comment s'y prendre pour entrer dans le programme DORéMI

➔ Une visite est effectuée par conseiller de l'Espace INFO->ENERGIE Rhône - Métropole de Lyon : **délai environ 3 semaines**

➔ Un groupement d'entreprise est désigné et visite à son tour la maison pour un état des lieux architectural et technique. Compter une demi-journée. **Délai 3 semaine/1 mois à compter de la visite du conseiller info-énergie**

➔ Le groupement d'entreprise élabore un devis global, sous la supervision d'un formateur. **Délai : 1 à 2 mois à compter de la visite des entreprises**



Crédit photo : Thierry Fournier, Métropole de Lyon

Pour s'engager dans le programme : doremi@ale-lyon.org , 04 37 48 25 90